
ASSEMBLEE DE LA BOURGEOISIE DU 4 DECEMBRE 2023

1. Bienvenue

M. Eric Chassot, syndic et président de la Commission des Bourgeois, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux participants à cette assemblée.

MM. Borcard et Maître, de la commission, sont excusés.

Pour cette séance, il nomme M. Paul Sansonnens et M^{me} Plancherel comme scrutateurs.

Les 1349 Bourgeois ont été invités à cette séance, 70 se sont présents ce soir et 53 excusés. La majorité est donc de 36 voix.

M. Chassot fait part du tractanda qui ne suscite pas de commentaire et ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28.11.2022
2. Approbation des comptes 2022 avec rapport de l'organe de révision et de la Commission financière de la Bourgeoisie
3. Informations sur l'immeuble de la rue du Musée 15
4. Approbation des budgets 2024
5. Divers

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée de la Bourgeoisie du 28.11.2022

Le procès-verbal de l'assemblée du 28.11.2022 est accepté tel que rédigé à l'unanimité avec 3 absentions.

DATE : 04.12.2023

3. Approbation des comptes 2022

M. Chassot informe que le total de charges se monte à CHF 92'040.75 pour un total de produits de CHF 230'561.20 laissant un excédent de produits donc un bénéfice de CHF 138'520.45.

Il indique que le détail se trouve sur le site internet et ne passe pas les chiffres en détails sauf si quelqu'un en fait la demande, ce qui n'est pas le cas.

Le budget prévoyait un bénéfice plus important mais tout n'a pas été effectué.

Ces comptes ont été vérifiés par l'organe de révision (NBA Audit) qui est le même que celui de la Commune et c'est aussi la première fois avec le nouveau système MCH2. Quelques imperfections ont été relevées et seront corrigées pour l'année prochaine.

La Commission financière (CoFin) fait lecture de son rapport et propose d'approuver ces comptes 2022.

Lors du vote, les comptes 2022 sont approuvés à l'unanimité.

4. Immeuble rue du Musée

M. Chassot donne des informations sur l'immeuble de la rue du Musée 15.

Après quelques péripéties, la Bourgeoisie en est devenue propriétaire au 1^{er} janvier 2023. Lors de l'achat effectif de l'immeuble, les deux appartements étaient occupés. Malgré que l'idée était de remettre le « grand » appartement du 1^{er} étage en deux, ces travaux n'ont pas été réalisés étant donné que ce dernier était occupé.

Actuellement, l'appartement du 2^{ème} étage s'est libéré et il est proposé et, sur conseils de la CoFin, de le refaire entièrement. A cet effet, un message sera présenté au printemps.

Pour réaliser cette étude, un montant de CHF 20'000.00 a été mis au budget pour permettre à un architecte de l'étudier. Il en va de même pour la rénovation de la façade qui doit être étudiée et comme il s'agit d'un bâtiment historique, il faudra s'approcher du Service des Biens culturels et travailler ensemble.

5. Budgets 2024

M. Chassot présente les budgets 2024 avec un total de charges de CHF 151'490.00 pour un total de produits de CHF 288'547.00 laissant un excédent de CHF 137'057.00.

La particularité est que c'est la première fois qu'il y figure l'immeuble de la Rue du Musée 15. Des travaux seront effectués et l'entier des locations ne pourra pas être encaissé en 2024.

La CoFin préavise favorablement ces budgets 2024 tels que présentés.

Lors du vote, les budgets 2024 sont acceptés à majorité avec une abstention.

DATE : 04.12.2023

6. Divers

- La cabane des Verdières est liée à un domaine agricole avec un droit d'eau. Depuis l'année dernière, l'agriculteur a augmenté son cheptel à 100 vaches et la cabane n'a plus d'eau. Une solution a été mise en place, payée par la Bourgeoisie mais depuis, l'installation a été coupée par le paysan. M. Chassot remercie sincèrement le gérant de la Cabane, M. Barraud et aux pompiers qui font le maximum pour assumer les locations mais le problème est là. L'installation (qui fonctionne avec un bac pour 1000 litres d'eau) ne devrait pas entraver la gestion de la ferme des Verdières. L'affaire risque de se terminer au Tribunal.
- M^{me} Plancherel, au nom du Conseil des seniors, souhaite créer une société coopérative immobilière pour acheter des appartements adaptés et demande si la Bourgeoisie pourrait entrer en matière pour acheter des parts sociales. M. Chassot, en son nom propre étant donné que la demande arrive ce soir, indique que la Bourgeoisie n'a pas vraiment de fortune ni de dette mais réalise un bénéfice de CHF 150'000.00/annuel. La question sera traitée une fois qu'un dossier concret sera présenté. Il indique qu'il y a du potentiel dans le secteur Gare Casino, avec l'îlot 5 qui va se développer. La Bourgeoisie ne veut pas devenir propriétaire d'un immeuble mais si elle peut aider, il ne voit pas pourquoi ne pas le faire.
- M. Bernard Monique Sansonnens demande si la Bourgeoisie ne pourrait pas accepter d'acheter des parts au Groupe E dans le but d'aider les propriétaires à avoir de meilleures conditions en matière énergétique. M. Chassot indique qu'une coopérative énergétique pourrait être réalisée avec la future zone industrielle mais ce n'est pas le rôle de la Bourgeoisie de le faire. Concernant les panneaux solaires, les services des biens culturels devront aussi s'adapter et accepter des toits équipés. M. Chassot indique que la planification énergétique est en voie d'être mise en place à la Commune.

M. Chassot invite l'assemblée à se rencontrer autour d'un apéro préparé par Come a cas (FMR) avec des spécialités italiennes et souhaite à toutes et à tous, de belles fêtes de fin d'année.

Il clôt l'assemblée, il est 19h30.

La secrétaire : Brigitte Pautre

ASSEMBLEE DE LA BOURGEOISIE DU 28 NOVEMBRE 2022**1. Bienvenue**

M. Eric Chassot, syndic et président de la Commission des Bourgeois, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux participants à cette assemblée du budget.

Pour cette séance, il nomme 1 scrutateur : M. Laurent Bourqui.

Les 1339 Bourgeois ont été invités à cette séance, 58 sont présents ce soir et 81 excusés. La majorité est donc de 30 voix. Au niveau du comité, M. Denis Maître est excusé.

M. Chassot fait part du tractanda qui ne suscite pas de commentaire et ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24.05.2022
2. Approbation des budgets 2023
3. Divers

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée de la Bourgeoisie du 24.05.2022

Le procès-verbal de l'assemblée du 24.05.2022 est accepté tel rédigé à l'unanimité.

3. Approbation des budgets 2023

M. Chassot fait lecture des budgets 2023 qui sont présentés avec le nouveau plan comptable système comptable MCH2.

Le total des charges se montent à CHF 127'530.00 pour un total de produits de CHF 307'199.00 laissant un excédent de CHF 179'669.00 dont le détail est le suivant :

0 Administration générale

02200.3132.00 Législatif – assemblée générale : CHF 3'620.00 dont CHF 1'620.00 a été mis pour les honoraires de l'organe de révision, le même que la Commune.

02200.3000.00 Exécutif : frais de comité CHF 500.00.

02200.3130.00 Frais bancaires : CHF 200.00.

DATE : 28.11.2022

02200.3134.00 Assurances : CHF 250.00.

02200.3612.10 Frais d'administration CHF 18'900.00.

02200.3636.00 Dons et subventions CHF 6'500.00.

Voilà déjà quelques années que la Bourgeoisie est sollicitée par l'AMEL (amis du Monastère des Dominicaines) pour un don afin de les aider à restaurer les antiphonaires. Un montant de CHF 5'000.00 est proposé.

La Noble Confrérie des Pêcheurs a également demandé un don de CHF 1'500.00 permettant la pérennisation de la tradition.

9 Finances et impôts

96100.3400.00 Intérêts passifs des engagements courants CHF 200.00.

96300 Immeuble Rue de la Gare 1

Total des charges CHF 43'470.00

Total des revenus CHF 222'659.00

96300.3430.40 Entretien CHF 5'000.00 pour entretien divers.

96300.3431.00 Entretien des installations : conforme aux autres années soit CHF 6'650.00.

96300.3439.00/01 et 02 Ces comptes ont été augmentés préventivement de 20% par rapport à la hausse des coûts de énergétiques annoncés

96300 Immeuble rue du Musée 15 – nouveau

Total des charges CHF 17'180.00

Total des revenus CHF 74'880.30

96301.3430.40 Entretien CHF 8'500.00 pour divers travaux nécessaires. Ces demandes ont été faites au propriétaire actuel qui ne les a pas réalisées mais qui sont nécessaires.

96301.3431.01 Service de nettoyage : selon estimation CHF 2'000.00

96301.3439.00/01 et 02 Eau/électricité, chauffage selon estimation CHF 3'060.00.

96301.3431.03 Assurances CHF 1'520.00 selon contrats actuels fournis par le propriétaire.

96301.3439.04 Impôts et taxes CHF 2'100.00 contribution immobilière.

96301.4430 Locations : CHF 70'200.00 selon chiffres fournis par le propriétaire.

DATE : 28.11.2022

96301.4439 Remboursement et participation de tiers (charges) : CHF 4'680.00 selon chiffres fournis par le propriétaire.

96310 Cabane des Verdières

96310.3431.00 Entretien des installations : un four pour CHF 900.00 et un montant de CHF 16'500.00 estimé par une entreprise de la place pour le raccordement de la cabane à une conduite d'eau a été mis préventivement au budget car, avec la sécheresse, il n'y a plus d'eau. Des discussions sont en cours avec le propriétaire de la ferme car la Bourgeoisie dispose d'un droit d'eau.

96310.3431.01 Intendance : le forfait pour M. Barraud passe de CHF 2'550.00 à CHF 3'000.00 pour 2023.

Sylviculture

96320.3612.10 Participation à la Corporation selon historique CHF 12'700.00.

Le total des charges se montent à CHF 127'530.00 pour un total de produits de CHF 307'199.00 laissant un excédent de CHF 179'669.00.

La Commission de la Bourgeoisie et la Commission financière ont validé ces budgets le 25.10.2022 et n'ont pas de commentaires à formuler.

Lors du vote, l'assemblée de la Bourgeoisie accepte les budgets 2023 à l'unanimité.

4. Divers

Cabane des Verdières : M. Barraud souhaiterait un suppléant pour son travail de « gardien » de la cabane. Si quelqu'un est intéressé, il peut soit le solliciter soit en faire part au Comité.

Lors d'une assemblée en 2020, M. Jean-Pierre Marmy avait demandé combien il y a de bourgeoisies dans le Canton de Fribourg. Nous avons enfin reçu les informations du Canton et il ne reste que 6 communes disposant de biens et qui sont Fribourg, Plaffeien, Morat, Riaz, Romont et Estavayer.

Il est demandé qui est responsable de l'entretien du bassin du Château et M. Chassot répond que c'est le Canton qui est propriétaire et soustraite le travail au personnel communal, sur mandat.

Il n'y a plus de question, la séance est levée il est 19h15.

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	2023		2022		2021	
		Budget Charges	Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits
0	ADMINISTRATION GENERALE	29,970.00	29,970.00	42,450.00	42,450.00		
01	Législatif et exécutif	4,120.00		3,400.00			
011	Législatif (Assemblée générale)	3,620.00		2,900.00			
01100	Législatif (Assemblée générale)	3,620.00		2,900.00			
01100.3000.00	Frais	2,000.00		2,000.00			
01100.3132.00	Honoraires organe de révision	1,620.00		900.00			
012	Exécutif (Comité)	500.00		500.00			
01200	Exécutif (Comité)	500.00		500.00			
01200.3000.00	Jetons de présence et frais	500.00		500.00			
02	Services généraux	25,850.00		39,050.00			
022	Services généraux	25,850.00		39,050.00			
02200	Services généraux	25,850.00		39,050.00			
02200.3130.00	Frais bancaires	200.00		200.00			
02200.3132.00	Honoraires de conseillers externes			20,000.00			
02200.3134.00	Assurances	250.00		250.00			
02200.3612.10	Frais d'administration	18,900.00		18,600.00			
02200.3636.00	Dons et subventions	6,500.00					

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	2023		2022		2021	
		Budget Charges	Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits
9	FINANCES ET IMPÔTS	97,560.00	307,199.00	67,950.00	228,759.00		
		209,639.00		160,809.00			
96	Administration de la fortune et de la dette	97,560.00	307,199.00	67,950.00	228,759.00		
961	Intérêts	200.00	100.00		300.00		
96100	Intérêts	200.00	100.00		300.00		
96100.3400.00	Intérêts passifs des engagements courants	200.00	100.00		300.00		
96100.4400.00	Intérêts des liquidités						
963	Immeubles du patrimoine financier	97,360.00	307,099.00	67,950.00	228,459.00		
96300	Immeuble Rue de la Gare 1	43,470.00	222,659.00	43,650.00	219,859.00		
96300.3430.40	Entretien	5,000.00		10,000.00			
96300.3431.00	Entretien des installations	6,650.00		5,550.00			
96300.3431.01	Service de nettoyage	2,700.00		2,700.00			
96300.3439.00	Eau et épuration	2,200.00		1,800.00			
96300.3439.01	Electricité	720.00		600.00			
96300.3439.02	Chauffage	21,600.00		18,000.00			
96300.3439.03	Assurances	2,700.00		2,700.00			
96300.3439.04	Impôts et taxes	1,900.00		1,900.00			
96300.3439.05	Téléreau			400.00			
96300.4430.00	Locations		204,659.00		204,659.00		
96300.4439.00	Remboursements et participations de tiers		18,000.00		15,200.00		
96301	Immeuble Rue du Musée 15	17,180.00	74,880.00				
96301.3430.40	Entretien	8,500.00					
96301.3431.01	Service de nettoyage	2,000.00					
96301.3439.00	Eau et épuration	2,160.00					
96301.3439.01	Electricité	400.00					
96301.3439.02	Chauffage	500.00					
96301.3439.03	Assurances	1,520.00					
96301.3439.04	Impôts et taxes	2,100.00					
96301.4430.00	Locations		70,200.00				
96301.4439.00	Remboursements et participations de tiers		4,680.00				

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	2023		2022		2021	
		Budget Charges	Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits
96310	Cabane des Verdrières	24,010.00	7,000.00	11,600.00	6,040.00		
96310.3430.40	Entretien	3,000.00		8,500.00			
96310.3431.00	Entretien des installations	17,400.00					
96310.3431.01	Intendance du bâtiment	3,060.00		2,550.00			
96310.3439.01	Electricité	300.00		300.00			
96310.3439.03	Assurances	250.00		250.00			
96310.4430.00	Locations		7,000.00		6,040.00		
96320	Sylviculture	12,700.00		12,700.00			
96320.3612.10	Participation à la corporation forestière	12,700.00		12,700.00			
96330	Terrains agricoles		2,560.00		2,560.00		
96330.4430.00	Locations		2,560.00		2,560.00		

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	2023		2022		2021	
		Budget Charges	Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits
		127,530.00	307,199.00	110,400.00	228,759.00		
	Excédent de revenu	179,669.00					
	Excédent de revenu			118,359.00			
		307,199.00	307,199.00	228,759.00	228,759.00		

BOURGEOISIE - PREAVIS

La COFIN (commission financière) de la Bourgeoisie, composée de M^{me} Jocelyne Bise, M. Marc Bonny et M. Romain Lambert, s'est réunie en date du 13 novembre 2023 et a pris connaissance des budgets 2024. Ces derniers ont été commentés et expliqués par la responsable communale des finances, M^{me} Sylvie Bise.

Les membres n'ont pas de commentaires à formuler.

La COFIN préavise favorablement et à l'unanimité les budgets 2024 tels que présentés.

Estavayer-le-Lac, le 14 novembre 2023

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE



Jocelyne Bise



Marc Bonny



Romain Lambert

BOURGEOISIE - Comptes de résultats

Compte	Libellé	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		Budget 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0	ADMINISTRATION GENERALE	30 370.00	30 370.00	29 970.00	29 970.00	30 473.25	93.35	42 450.00	42 450.00
01	Législatif et exécutif	4 120.00		4 120.00		4 007.45		3 400.00	
011	Législatif (Assemblée générale)	3 620.00		3 620.00		3 082.45		2 900.00	
01100	Législatif (Assemblée générale)	3 620.00		3 620.00		3 082.45		2 900.00	
01100.3000.00	Jetons de présence et frais	2 000.00		2 000.00		1 466.95		2 000.00	
01100.3132.00	Honoraires organe de révision	1 620.00		1 620.00		1 615.50		900.00	
012	Exécutif (Comité)	500.00		500.00		925.00		500.00	
01200	Exécutif (Comité)	500.00		500.00		925.00		500.00	
01200.3000.00	Jetons de présence et frais	500.00		500.00		925.00		500.00	
02	Services généraux	26 250.00		25 850.00		26 465.80		39 050.00	
022	Services généraux	26 250.00		25 850.00		26 465.80		39 050.00	
02200	Services généraux	26 250.00		25 850.00		26 465.80		39 050.00	
02200.3130.00	Frais bancaires	200.00		200.00		100.15		200.00	
02200.3132.00	Honoraires de conseillers externes	2 000.00		2 000.00		6 609.15		20 000.00	
02200.3134.00	Assurances	250.00		250.00		250.00		250.00	
02200.3612.10	Frais d'administration	19 300.00		18 900.00		19 506.50		18 600.00	
02200.3636.00	Dons et subventions	4 500.00		6 500.00					
02200.4401.00	Remb. frais de rappels, poursuites et intérêts						93.35		
8	ECONOMIE PUBLIQUE					12 447.00	79.40		
82	Sylviculture					12 447.00	12 367.60		
820	Sylviculture					12 447.00	79.40		
82000	Sylviculture					12 447.00	79.40		
82000.3612.10	Participation aux corporations forestières					12 447.00	79.40		
82000.4470.00	Locations						79.40		
9	FINANCES ET IMPÔTS	121 120.00	288 547.00	97 560.00	307 199.00	49 120.50	230 388.45	67 950.00	228 759.00
96	Administration de la fortune et de la dette	167 427.00		209 639.00		42 747.50		160 809.00	
961	Intérêts	121 120.00	288 547.00	97 560.00	307 199.00	49 120.50	230 388.45	67 950.00	234 799.00
96100	Intérêts	0.00	100.00	200.00	100.00	0.00	62.25	0.00	300.00
96100.3400.00	Intérêts passifs des engagements courants	0.00	100.00	200.00	100.00	0.00	62.25	0.00	300.00
96100.4400.00	Intérêts des liquidités			200.00					
963	Immeubles du patrimoine financier	121 120.00	288 447.00	97 360.00	307 099.00	49 120.50	230 326.20	67 950.00	234 499.00
96300	Immeuble Rue de la Gare 1	52 650.00	222 607.00	43 470.00	222 659.00	35 434.15	219 391.70	43 650.00	219 859.00
96300.3430.40	Entretien	15 200.00		5 000.00		4 783.15		10 000.00	
96300.3431.00	Entretien des installations	5 300.00		6 650.00		7 594.80		5 550.00	
96300.3431.01	Service de nettoyage	3 000.00		2 700.00		2 846.70		2 700.00	

BOURGEOISIE - Comptes de résultats

Compte	Libellé	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		Budget 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
96300.3439.00	Eau et épuration	1 600.00		2 200.00		1 295.40		1 800.00	
96300.3439.01	Electricité	850.00		720.00		537.25		600.00	
96300.3439.02	Chauffage	18 000.00		21 600.00		13 830.00		18 000.00	
96300.3439.03	Assurances	3 000.00		2 700.00		2 646.85		2 700.00	
96300.3439.04	Impôts et taxes	5 700.00		1 900.00		1 900.00		1 900.00	
96300.3439.05	Télérama		204 607.00		204 607.00		204 606.95		204 607.00
96300.4430.00	Locations		18 000.00		18 000.00		14 784.75		15 200.00
96300.4439.00	Remboursements et participations de tiers		56 280.00		74 880.00				6 040.00
96301	Immeuble Rue du Musée 15	45 610.00		17 180.00					
96301.3132.00	Etudes et analyses	20 000.00		8 500.00					
96301.3430.40	Entretien	14 500.00							
96301.3431.00	Entretien des installations	2 800.00							
96301.3431.01	Service de nettoyage	2 000.00		2 000.00					
96301.3439.00	Eau et épuration	2 160.00		2 160.00					
96301.3439.01	Electricité	400.00		400.00					
96301.3439.02	Chauffage	500.00		500.00					
96301.3439.03	Assurances	1 650.00		1 520.00					
96301.3439.04	Impôts et taxes	2 100.00		2 100.00					
96301.4430.00	Locations		52 200.00		70 200.00				6 040.00
96301.4439.00	Remboursements et participations de tiers		4 080.00		4 680.00				
96310	Cabane des Verdrières	10 160.00	7 000.00	24 010.00	7 000.00	13 686.35	8 370.00	11 600.00	6 040.00
96310.3430.40	Entretien	6 000.00		3 000.00		9 175.00		8 500.00	
96310.3431.00	Entretien des installations			17 400.00		3 327.10			
96310.3431.01	Intendance du bâtiment	3 060.00		3 060.00				2 550.00	
96310.3431.02	Achat et entretien de machines et mobilier					528.00			
96310.3431.03	Matériel d'exploitation, fournitures					40.00			
96310.3439.01	Electricité	850.00		300.00		354.80		300.00	
96310.3439.03	Assurances	250.00		250.00		171.15		250.00	
96310.3439.04	Pertes sur créances effectives					90.30			
96310.4430.00	Locations		7 000.00		7 000.00				6 040.00
96320	Sylviculture	12 700.00		12 700.00				12 700.00	
96320.3612.10	Participation à la corporation forestière	12 700.00		12 700.00				12 700.00	
96330	Terrains agricoles		2 560.00		2 560.00		2 564.50		2 560.00
96330.4430.00	Locations		2 560.00		2 560.00		2 564.50		2 560.00
		151 490.00	288 547.00	127 530.00	307 199.00	92 040.75	230 561.20	110 400.00	228 759.00
		137 057.00		179 669.00		138 520.45		118 359.00	
99900.9000.00	Excédent de revenu	288 547.00	288 547.00	307 199.00	307 199.00	230 561.20	230 561.20	228 759.00	228 759.00

BOURGEOISIE - PREAVIS

La COFIN (commission financière) de la Bourgeoisie, composée de M^{me} Jocelyne Bise, M. Marc Bonny et M. Romain Lambert, s'est réunie en date du 13 novembre 2023 et a pris connaissance des budgets 2024. Ces derniers ont été commentés et expliqués par la responsable communale des finances, M^{me} Sylvie Bise.

Les membres n'ont pas de commentaires à formuler.

La COFIN préavise favorablement et à l'unanimité les budgets 2024 tels que présentés.

Estavayer-le-Lac, le 14 novembre 2023

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE


Jocelyne Bise


Marc Bonny


Romain Lambert



BOURGEOISIE D'ESTAVAYER-LE-LAC

Rapport du réviseur des comptes annuels pour l'exercice 2022



Rapport du réviseur des comptes annuels
A la Commission de la Bourgeoisie d'Estavayer-le-Lac

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Bourgeoisie d'Estavayer-le-Lac, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultats, le compte d'investissements, le tableau des flux de trésorerie ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi sur les finances communales (LFCo) et à l'ordonnance sur les finances communales (OFCo).

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément aux dispositions légales cantonales, à la directive du service des communes 10 / 2020 (directive 10 / 2020), aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH) et à la recommandation d'audit suisse 60. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur des comptes annuels relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport.

Nous sommes indépendants de la Bourgeoisie d'Estavayer-le-Lac, conformément aux dispositions légales cantonales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la Commission de la Bourgeoisie relatives aux comptes annuels

La Commission de la Bourgeoisie est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, la Commission de la Bourgeoisie est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilités du réviseur des comptes annuels relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales, à la directive 10 / 2020, aux NA-CH et à la RA-60 permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales, à la directive 10 / 2020, aux NA-CH et à la RA-60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique.

Nous communiquons à la Commission de la Bourgeoisie, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 62 al. 2 let. d) et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil communal, avait été appliqué sur les points essentiels des processus analysés, mais n'était pas suffisamment documenté et ne couvrait pas de manière détaillée une analyse des risques relatifs à chaque processus.

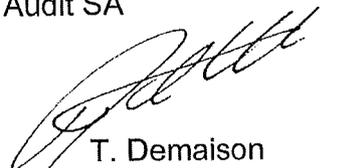
Selon notre appréciation, il existe, à l'exception des faits importants présentés au paragraphe précédent, un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Villars-sur-Glâne, le 6 juin 2023


G. Julmy
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

NBA Audit SA


T. Demaison
Expert-réviseur agréé

Annexe : Comptes annuels

